

PASS'SPORTS SAISON 2022-2023

LIBELLE EXACT DE LA STRUCTURE SPORTIVE :

POUR LES ASSOCIATIONS
N° DE DECLARATION EN PREFECTURE :

W 62

POUR LES STRUCTURES DE TYPE SOCIETE
N° SIRET (9 CHIFFRES + 5 CHIFFRES) :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

NOM DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION :

ADRESSE DU PRESIDENT :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TELEPHONE - DOMICILE :

PORTABLE :

E-MAIL :

**POUR TOUTE DEMANDE, MERCI DE BIEN VOULOIR JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ
BANCAIRE OU POSTAL AU NOM DE L'ASSOCIATION**
(La copie d'un chèque ne comporte pas tous les éléments dont nous avons besoin)

PASS'SPORTS SAISON 2022-2023

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Service Jeunesse et Sports

Ce formulaire, dûment complété, doit être accompagné des originaux des Coupons Pass' Sports correspondants et de l'attestation sur l'honneur (page 4 du présent document). Il pourra être retourné à compter du 1 décembre 2022.

ATTENTION : toute demande parvenue après le **7 mars 2023**, délais de rigueur ne pourra être examinée.

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Service Tourisme Sports - Opération Pass' Sports
21, rue Marcel Sembat
BP 65
62302 Lens Cedex

La Communauté d'agglomération procédera ensuite au remboursement de la somme correspondante en fonction du nombre de Pass'Sports renvoyés par l'association auquel vous ajouterait la copie de la licence. Ce formulaire sera disponible également sur le site internet de la CALL >> pass-sports.agglo-lenslievin.fr

FEDERATIONS D'APPARTENANCE (une ligne par affiliation fédérale)	NOMBRES DE COUPONS

PASS SPORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des conditions et paiements y afférant.
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention relative au nombre de pass sport reçus.
- Certifie avoir bien procédé à la déduction du pass sport de 30€ du montant de la licence ou du coût d'adhésion.
- Certifie que l'association s'engage à respecter les sept principes prévus dans le contrat d'engagement républicain (en vertu de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et de son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021) et d'informer ses membres de l'existence de ce contrat, de son contenu et de l'obligation de le respecter.

Fait à :

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le :

Signature :

En application de l'article 441-6 du code pénal, toute fausse déclaration est passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.